

Formation en Santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (renouvellement)

PROGRAMME

Cette formation en santé, sécurité et conditions de travail destinée aux **nouveaux élus des CSE** répond à la réglementation du code du travail issue de la **loi « Santé » du 02 Août 2021** pour renforcer la prévention de la santé au travail.

La durée de la formation est prévue par l'**article L2315-18 du code du travail**.

Public concerné : membre du CSE, membres de la CSSCT, les Représentants Syndicaux au CSE

Prérequis : Aucun.

Durée : 3 jours (21 heures) quel que soit l'effectif de l'établissement.

Composition du groupe : de 2 à 12 personnes.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'essentiel des aspects réglementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail en rapport avec le CSE.
- Développer les capacités à analyser les risques professionnels et les conditions de travail
- Être capable d'analyser un accident de travail
- Être force de proposition quant aux mesures de prévention visant à améliorer les conditions de travail
- Développer des outils et méthodes pour mener des analyses de terrain sur les conditions de travail

Méthodes et moyens

pédagogiques :

- Réflexion de groupe avec apports théoriques du formateur
- Présentation interactive (diaporama et fims)
- Exercices écrits
- Travaux sur cas concrets et/ou sur supports issus d'expérience professionnelle
- Etudes de cas et travaux pratiques en salle et sur le terrain
- Travaux d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- Auto-évaluation
- Exercice et travaux pratiques d'évaluation
- QCM d'évaluation de fin de formation

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaires (papier ou numérique) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Information donnée à l'entreprise 6 mois avant la date du recyclage
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation + QCM de fin de formation)
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation

Article R2315-9 du code du travail :

« La formation des membres du personnel du comité social et économique mentionnée à l'article L.2315-18 a pour objet :

1°De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;

2°De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. »



Formation en Santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (renouvellement)

PROGRAMME (suite)

PARTIE THEORIQUE 40%

PARTIE PRATIQUE 60%

La prévention des risques professionnels :

- Les enjeux de la santé et sécurité au travail
- Les conséquences d'un accident du travail (AT) ou d'une maladie professionnelle (MP)
- Les différentes valeurs du management de la santé et sécurité au travail
- Les étapes clés d'une démarche de prévention

Les attributions du Comité social et économique (CSE) :

- La place de la négociation collective sur les attributions de la CSSCT
- La composition et les interactions du CSE et de la CSSCT
- Les registres obligatoires
- La préparation des visites d'inspection
- Les compte-rendu de visites
- La préparation des informations de consultation du CSE

Le contexte réglementaire :

- Les textes du code du travail en relation avec la prévention des risques professionnels
- Les principes généraux de prévention (PGP)

Les notions de base en prévention :

- Les notions de danger, risque, dommage et situation dangereuse
- Le mécanisme d'apparition de l'accident
- Les acteurs de la prévention

Les rôles, missions et fonctionnement du CSE dans le cadre de la santé, sécurité et conditions de travail :

- L'historique des instances en S&ST
- CSE et code du travail
- La mise en place de la CSSCT
- Les différentes missions des membres du CSE en matière de S&ST
- Les droits d'alerte du CSE
- La mobilisation de compétences externes
- Les missions du CSE en matière de conditions de travail
- Les documents du CSE en matière de S&ST

Le compte professionnel de prévention (C2P)

- Les facteurs de pénibilité
- Les points pénibilité sur le compte de prévention

L'analyse des accidents du travail

- Enquêter suite à un accident du travail
- Utiliser la méthode de l'arbre des causes
- Exploiter l'arbre des causes pour proposer des mesures de prévention

Les moyens alloués aux élus du CSE

- Les panneaux d'affichage des élus, les communications numériques des élus
- La liberté de circulation des élus
- Les heures de délégation des élus
- Le droit spécifique à la formation des élus
- Les ressources et outils des élus
- La communication avec les salariés

Les registres et documents de prévention

L'évaluation des risques Professionnels (EvRP)

- Définition et démarche de l'EvRP
- Cadre réglementaire autour de l'EvRP
- L'analyse des risques (Unités de travail, méthodologie, ...)
- Identification et recensement des différents risques en entreprise.
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- L'élaboration des mesures de prévention
- La définition du plan d'action ou du PAPRIPACT

Accidentologie au travail et maladies professionnelles :

- Définition de l'accident de travail
- Définition de l'accident de trajet
- Définition de la maladie professionnelle
- Les statistiques
- Les déclarations d'accident du travail (AT) et de la maladie professionnelle (MP)

Les Risques psychosociaux (RPS)

- Définition – C'est quoi un RPS ?
- Les grandes familles de RPS
- Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Les conséquences des RPS sur la santé
- Prévenir les RPS
- Le rôle du CSE vis-à-vis des RPS

Les référents pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Le contexte réglementaire
- Le(s) référent(s) au sein de l'entreprise et du CSE

La gestion des entreprises extérieures

- L'interaction du CSE et l'intervention des entreprises extérieures

Obligations et responsabilités de l'employeur et des salariés